

# LE MONDE OUVRIER THE LABOR WORLD

34e Année — No 7

JUILLET 1949 — MONTREAL — JULY 1949

34th Year — No. 7

## La ferme attitude des employés de Lowney's leur vaut la victoire

Pour forcer leur employeur à respecter le contrat, ils ont été unanimes à ne pas travailler le 1er août. — Ils ont obtenu gain de cause.

La firme Lowney's vient d'apprendre, à ses dépens, que ses 620 employés s'occupent de leurs affaires, qu'ils sont solidaires et qu'ils entendent être respectés de même que le contrat qu'ils ont signé en avril dernier.

Pour avoir voulu l'ignorer, le bureau de direction de la compagnie s'est fait administrer une bonne leçon, le 1er août. En effet, pas un seul employé ne s'est présenté au travail, ce jour-là, protestant ainsi contre la décision de l'employeur de former deux équipes d'employés et de réduire ainsi les heures de travail à 45 et à 35 par semaine au lieu de 48.

Les représentants des employés ont rappelé que le contrat signé en avril instituait la semaine de travail de 48 heures et que c'est en se basant sur ce nombre d'heures de travail qu'ils avaient accepté les salaires actuels. Si la compagnie réduit le nombre d'heures de travail, elle réduira du même coup la paye de ses employés et nous ne marchons plus, ont-ils déclaré.

La compagnie, de son côté, prétendait que le contrat parlait de la semaine de 48 heures, mais sans préciser qu'il s'agissait d'une garantie formelle.

Devant cette différence d'interprétation, la partie ouvrière a exigé le recours à un tribunal d'arbitrage pour trancher la question. D'ailleurs, le contrat stipule que tout conflit d'interprétation ou tout grief doit être réglé par un arbitre ou par un tribunal d'arbitrage composé de trois membres.

L'employeur a affiché une attitude plutôt arrogante en déclarant: "Allez à l'arbitrage si vous voulez, mais en attendant

rien ne nous empêchera de mettre notre projet à exécution dès le 1er août".

Mais l'employeur s'était trompé et il s'est produit quelque chose qui l'a empêché de mettre son projet à exécution. Le 1er août au matin, les 620 membres de l'union qui sont à l'emploi de Lowney's se sont réunis à 3560 Boul. St-Laurent au lieu de se présenter au travail. C'est donc dire que pas une seule tablette de chocolat ne s'est fabriquée ce jour-là, chez Lowney's.

### Profitable leçon

La leçon a produit son effet. Lowney's a appelé le service

provincial de conciliation à son secours. Le directeur du service de conciliation, M. Cyprien Miron, a convoqué les deux parties et il a obtenu de la compagnie qu'elle soumette toute l'affaire à un tribunal d'arbitrage dont la décision serait finale. C'est ce que l'union avait demandé et c'est ce qui s'est produit.

Le confrère Phil Cutler, arbitre de l'union, de concert avec celui de la compagnie, a désigné le juge Irénée Lagarde, pour présider le tribunal. Sans plus tarder, le tribunal s'est réuni et il a entendu l'exposé de chacune des parties et il a donné raison à l'union.

Le contrat détermine des salaires en conformité avec les 48 heures de travail par semaine dont il est aussi question dans l'entente. Si le nombre d'heures était réduit, la paye des employés le serait également et le contrat ne vaudrait donc plus rien. Conséquemment, le tribunal a donné raison aux employés qui continueront de travailler 48 heures par semaine.

La compagnie a quand même le droit de réduire le nombre d'heures de travail, mais

## VOUS-VOUS-ET VOUS . . . MAIS PAS VOUS ! !



717

Rapports Ouvriers Canadiens

alors elle n'aura pas d'autres alternatives que celle de payer quand même pour 48 heures, ce à quoi l'union ne s'opposera certainement pas.

Si toutes les unions ouvrières ne se génaient pas plus pour agir aussi fermement et si tous les ouvriers étaient toujours aussi solidaires que l'ont été et que le sont encore les employés de Lowney's, les ouvriers et les contrats de travail seraient bien plus respectés par les employeurs.

Les représentants ouvriers qui ont traité avec la compagnie et avec le service provincial dit conciliation étaient les suivants: Phil Cutler, représentant du Congrès des Métiers et du Travail auquel le local est affilié; Aimé Beaudry, agent d'affaires; Albert Hurdle, président du local, et Noëlla Brissette, secrétaire.

### Le mot calepin

Ce mot, devenu nom commun et s'écrivant avec une minuscule, peut se dire de tous les livres du même genre. Nous disons bien un calepin pour désigner tout carnet sur lequel on prend des notes. Tout comme bottin, calepin vient d'un nom propre, du moine Ambrosio Calepino, auteur d'un dictionnaire polyglotte célèbre, dont la première édition est de 1502. Jusqu'au XVIIIe siècle, un calepin était un dictionnaire.

### Les gens les mieux payés aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, tous les ans, les communiqués aux journaux nous renseignent sur les salaires les plus intéressants payés durant l'année écoulée. Bette Davis a gagné \$328,000, soit le plus gros montant chez les femmes parmi les artistes de l'écran, l'an dernier. Chez les hommes, Humphrey Bogart a réalisé la jolie somme de \$467,881. Cependant l'impôt fera une razzia dans ces salaires fabuleux, et, en fin de compte, c'est lui le plus gros gagnant. Deanna Durbin, actrice et chanteuse d'origine canadienne, a réalisé \$323,747, arrivant bonne deuxième chez les femmes.

En dehors du cinéma, D. Shaver, président de "Lord and Taylor", magasin de New-York, a reçu \$110,000; Jacob W. Schwabb, magnat du textile, a touché \$440,542. Et on dit que cette industrie ne peut payer de hauts salaires!

Joseph Pulitzer, IMPRIMEUR, a touché \$242,712. Et paraît-il, les imprimeurs perdent toujours de l'argent!

R. S. LeSage, de LeSage Company, au Texas, a touché \$259,923; Dennis Morgan, acteur, a touché \$352,892. William Goetz, producteur de Universal Pictures, a touché \$284,000. Ann Sheridan, \$269,345; George W. Mason, de Nash-Kelvinator, fabricants de frigidaires, \$250,000; Robert Montgomery aussi \$250,000.

Et quelques-uns de ces chéris de la fortune trouvent que les ouvriers gagnent toujours trop, qu'ils sont trop bien payés, même s'ils gagnent en bas de \$3,000 par année.

### Comité de la fête du Travail 1949



Voici les membres du Comité chargé des préparatifs pour la célébration de la Fête du Travail à Montréal. Nous apercevons assis de gauche à droite: Léo Côté, Hector Marchand, président du comité, la compagne Annette Langevin, secrétaire du comité, Claude Jodoin, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal. A l'arrière de gauche à droite: René Duhard, J. L. Marcel, Roger Provost, C. Letendre, Jos. Giroux et Roméo Delage.

# 4 ans d'allocations familiales

Bien des familles seront surprises d'apprendre qu'il y a juste quatre ans ce mois-ci que les premiers chèques d'allocation familiale furent mis à la poste. On est si bien habitué à recevoir tous les mois ce chèque des enfants qu'il est difficile d'imaginer un temps où ce chèque n'existait pas.

M. Lionle Lafrance, directeur régional des allocations familiales a déclaré récemment que durant ces quatre dernières années, les mères de la province de Québec ont reçu près de 342 millions de dollars en allocations familiales. L'allocation moyenne par famille, en mai dernier, dans Québec, était de \$16.65 et l'allocation moyenne par enfant de \$6.25. 491,639 chèques couvrant les allocations de 1,309,883 enfants furent envoyés durant ce mois.

La somme totale des allocations familiales payées dans tout le Canada au cours des quatre années de leur existence s'élève à plus d'un milliard de dollars. Le 31 mai 1949, le paiement total des allocations s'élevait à \$1,002,682,746 et les chèques du mois de juin ajouteront environ \$25,000,000 à ce montant.

Depuis quatre ans divers changements dans les règlements des allocations familiales ont été effectués. Au début, les règlements de l'impôt sur le revenu stipulaient le remboursement proportionnel des allocations familiales pour les personnes dont le revenu annuel dépassait \$1200. En janvier 1947 et janvier 1949, ces règlements étaient changés et maintenant tous les parents peuvent obtenir une exemption de \$150 par enfant admissible à l'allocation. Dans le cas des enfants au-dessus de 16 ans ou de ceux qui n'habitent pas le Canada depuis assez longtemps, l'exemption est de \$400 par année. Les allocations familiales ne sont pas sujettes à l'impôt.

Un autre changement concerne la résidence au pays. Il fallait autrefois trois ans de résidence au pays avant d'avoir droit aux allocations mais à cause de l'augmentation récente de l'immigration, un amende-

ment à la loi permet, depuis avril 1949, à un enfant immigrant de bénéficier des allocations après seulement une année de résidence au Canada.

Les grosses familles ont aussi bénéficié d'un changement effectué en avril dernier. Jusque-là seuls les quatre premiers enfants avaient droit à la pleine allocation qui diminuait de \$1 pour le cinquième enfant, de \$2 pour le sixième et le septième et de \$3 pour chacun des autres. Maintenant, quel que soit le nombre d'enfants dans la famille, chacun d'eux reçoit la pleine allocation s'il y est admissible.

En mai 1949, 4,041,771 enfants faisant partie de 1,787,522 familles canadiennes bénéficiaient des allocations familiales. La moyenne d'allocation par enfant varie de \$6.01 en Colombie-Britannique à \$6.26 à Terre-Neuve, avec une moyenne de \$6.16 par enfant pour tout le pays. L'allocation moyenne par famille va de \$11.41 en Colombie-Britannique à \$16.90 à Terre-Neuve avec une moyenne nationale de \$13.93.

# Emphasis On Rental Dwellings In Upswing Of Construction Industry

More jobs were provided and more materials were absorbed by housing and other building construction in Canada in the first quarter of 1949 than in the first three months of last year.

These are among the highlights disclosed by "ace" officials of the Central Mortgage and Housing Corporation this week in discussing major trends in the housing field.

Set up by the Federal government to spur home building to meet a critical shortage of living accommodations for Canadians, spokesmen for the corporation revealed:

### Employment Rises

1. Employment in the construction industry in Canada at 251,000 in early March this year was 15 per cent over the level of 1948.

2. Shipments of building materials showed a general increase in the first quarter of 1949 as compared with the corresponding period of 1948, this largely being the result of increased production.

3. Canadian borrowers under the National Housing Act for the present at least are going in heavily for building apartments. More loans were approved by the corporation for apartment houses in the first three months of this year than for any other type of dwelling unit.

Giving a "sunny side up" picture to the housing situation, a survey shows that of 35 materials for which production data are available, 24 showed increases over the first quarter of 1948. Rock wool batts, concrete blocks and gypsum led this group with an average increase in each instance of 50 per cent. Output of steel pipe rose 34 per cent but the gain was principally in larger sizes, and the smaller sizes of steel pipe used in house construction were still in short supply at the end of April.

### Handicap Removed

The point about the rise in the output of these building materials is that their shortage has hitherto been retarding home construction, coupled in some areas with a shortage of skilled tradesmen. This has been particularly true in Ontario.

On the trend in favor of apartment house construction, this is demonstrated by an analysis of the latest operations of the National Housing Act. It shows that during the first three months of this year apartment units represented more than one-third of the total approved loans.

In the first quarter of 1948, similar approvals represented only eight per cent of the total. This, corporation officials say, reflects the increased emphasis being placed by private builders, operating with the aid of government loans, on this type of housing construction.

BEST WISHES  
FROM  
A FRIEND OF LABOR

Votre banque est celle où...  
Vous pouvez déposer en toute sécurité vos épargnes, vos documents et vos valeurs...  
Vous pouvez emprunter pour améliorer vos affaires, acquitter une échéance, parer à des imprévus...  
Vous pouvez obtenir lettres de crédit, chèques de voyageurs, mandats de banque, remise de fonds à l'étranger...  
**LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

TELEPHONE 958  
**La Compagnie de Construction Laviolette**  
Limitée  
Huilage de chaussées — Construction de routes  
Travaux publics  
BITUMINOUS SPRAYING — ROAD CONSTRUCTION  
PUBLIC WORKS  
429 AVENUE LAVIOLETTE  
LES TROIS-RIVIERES, P. Q.



"Le public, en général, comprend mieux l'importance de la sécurité"

# "Nous gardons les yeux sur la route"

"LÉON SAMSON ralentit la voiture familiale en approchant d'un chemin de traverse. "Cet essai de conduite que j'ai passé à la Foire hier soir m'a certainement ouvert les yeux," dit-il, "pourant, je conduis depuis des années. Un des essais montre le temps requis pour arrêter une auto—Hé!"

Un roadster venait de faire une embardée et bloquait le passage... mais Léon avait ralenti et put arrêter à temps.

"Voyez-vous, c'est ce que je vous disais. D'habitude, je ne ralentis pas à ce vieux chemin près de la rivière... mais, ce soir, je me suis demandé s'il était encore employé." Ainsi, ce surcroît d'attention de la part de Léon épargna à la famille Samson une collision coûteuse et, peut-être, un accident grave.

Le cas de Léon Samson est un exemple typique des résultats que donnent les épreuves de conduite aux foires d'automne et d'hiver et autres réunions publiques. Des banes d'épreuves mobiles, sous les auspices de John Labatt Limited, démontrent aux Canadiens, jeunes et vieux, les dangers de la route dont ils ne soupçonnaient pas ordinairement l'existence.

Il y a près de quatre ans, John Labatt Limited, dont les états de service en ce qui concerne la prudence sur la route étaient exceptionnels, inaugura un programme d'entraînement des conducteurs dont les résultats sont déjà manifestes. Les objectifs énoncés sont:

1. Donner des cours sur la sécurité, aux surveillants d'équipes de véhicules automobiles.
2. Encourager la création de cours d'entraînement pour conducteurs de 16 à 18 ans.
3. Coopérer avec toutes les organisations existantes pour augmenter la sécurité dans les rues et sur les grands routes.

Des cours de sécurité ont déjà commencé, cette année, dans certaines écoles secondaires au Canada... des étudiants reçoivent des cours de conduite spécialisés. Dans l'intervalle, des milliers de gens font des essais de conduites dans les Unités Mobiles Labatt, découvrent leurs lacunes en tant que conducteurs. Les Canadiens se rendent graduellement compte que "quelque chose doit être fait" au sujet de la sécurité routière... et que l'entraînement des conducteurs est un facteur essentiel.



**ACHÈTE BIEN QUI ACHÈTE**  
chez  
**Dupuis Frères**  
RAYMOND DUPUIS, président. A. J. DUGAL, v.-p. et ger. gén.  
865-est. rue Ste-Catherine  
MONTREAL  
Au service du public depuis 1868

## LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Travail du Québec, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.

Bureau exécutif : Elphège Beaudoin, président ; Claude Jodoin, Roger-D. LaBrie, René Michaud, vice-présidents ; Marcel-E. Franco, secrétaire-trésorier et rédacteur.

Rédacteurs associés : Gustave Franco, Henri Richard, typographe.

Adressez toutes les communications à

177, ouest rue Sherbrooke — Téléphone : LANcaster 7808

Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11, ouest, rue St-Paul, Montréal 1, P. Q.



## Pourquoi la vieillesse serait-elle un cauchemar ?

Les vieillards au Canada ne jouissent pas de faveurs particulières. Et qu'est-ce qu'on fait pour corriger cette situation? Très peu de choses, disent les experts.

Il est vrai qu'on a accompli des progrès dans le domaine de la sécurité économique. Mais, selon H. Cecil Rhodes, dans le périodique "Health", organe officiel de la Ligue canadienne de Santé, on fait très peu pour satisfaire le goût naturel des vieilles gens pour la compagnie de leurs semblables, pour susciter leur intérêt social et récréatif par une participation active à la vie de la localité.

"Ce n'est pas une question facile à résoudre", écrit M. Rhodes. "C'est l'un des plus complexes de tous les problèmes sociaux. Il comprend une foule de conditions économiques, des considérations d'éducation et de culture, d'habitudes acquises au long de la vie, la santé et autres facteurs qui ajoutent à la difficulté. Mais supposons qu'une localité dise: "Très bien! Nous allons nous attaquer à ce problème. Par quoi commencer?"

Le premier point, c'est de procéder à une enquête: où et comment ces gens vivent-ils; leur santé et

leur situation financière; quelles ressources sont nécessaires pour faire face à leurs besoins. Cette étude démontrera que toute localité a quatre catégories de citoyens âgés: les actifs, les demi-actifs, les inactifs et les séniles. S'il s'agit d'un grand centre, nous les trouverons dans les maisons de chambres, les institutions, ou vivant avec des parents ou dans leur propre maison, à peu près dans l'ordre indiqué, la majorité dans des chambres individuelles.

En moins d'un demi-siècle, les gens de 60 ans et plus au Canada ont passé de 400,000 à 1,500,000; ce chiffre continue d'augmenter en raison de la baisse du taux de natalité et du fait que nous vivons plus longtemps que nos ancêtres.

Conserver nos vieillards actifs de corps et d'esprit et les aider à garder leur utilité comme citoyens est un problème difficile et urgent. Les contribuables paient cher pour les services sociaux et ils paieront encore bien davantage, remarque M. Rhodes, "si nous voulons établir des mesures de sécurité qui rendront plus acceptable la vieillesse à ceux qui sont aujourd'hui dans leur maturité".

### Cotisations d'union déduisibles pour fins d'impôt sur le revenu

Dans une décision rendue par le juge Anger, de la Cour de l'Échiquier, les cotisations d'union payées par un membre de l'Union des Projectionnistes (I.A.M.P.T.S.E.) peuvent être déduites comme dépense nécessaire lors de la computation de l'impôt sur le revenu. Le cas référé à la Cour concernait les cotisations payées à l'union et déduites de l'impôt sur le revenu en l'année 1945. Le montant était de \$35.

Comme résultat de cette décision, il semblerait que les cotisations d'union payées par les membres d'union dans les ateliers fermés et les usines sous la formule Rand pourraient être déduites pour des fins d'impôt sur le revenu étant donné que dans tous ces cas le paiement des cotisations d'union, soit par contributions ordinaires ou autres, est nécessaire pour acquérir le revenu. Cependant, deux facteurs font obstacle au nombre appréciable de membres d'union qui gagnent par la décision du juge Anger.

La décision affecte seulement les cas où les appels sont encore en suspens sur les impôts payables pour les années finissant 1948, ou là où les règlements ne sont pas complets pour ces années. La Loi de l'impôt sur le Revenu fut changée en 1948 courant et le nouveau règlement fut mis en vigueur au commencement de l'année courante. La nouvelle loi comporte une clause qui défend définitivement la déduction de tout paiement de cotisations qui peuvent avoir été requises comme partie des conditions du gain du revenu.

Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada dans sa soumission au gouvernement fédéral en 1945, a demandé que les cotisations d'union soient déduisibles pour fins d'impôt sur le revenu. Cette demande surgit d'une résolution passée par la convention 1948 du Congrès qui avait été proposée par le Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, New Westminster.

### On demande la revision totale de la loi du travail d'Ontario

Lors d'une assemblée spéciale tenue récemment, la Fédération Provinciale du Travail d'Ontario (F.T.O.) a projeté la revision complète de la Loi du Travail d'Ontario au moyen d'une campagne qui comprendrait tous les membres des unions affiliées visant chacun des membres siégeant de la Législature.

Disant que les relations avec le Gouvernement relativement aux changements nécessaires dans la Loi du Travail n'avaient rien apporté, l'Exécutif de la Fédération a demandé une pleine campagne pour rendre le Gouvernement conscient des demandes de l'ouvrier pour un changement. Il fut décidé que tous les membres du parlement devraient avoir une boutonnière vu qu'ils furent considérés comme plus responsables que le gouvernement à la demande publique.

On doit tenir des institutions de fin de semaine pour familiariser les membres d'union avec le but et l'implication des clauses non satisfaisantes dans la Loi. On doit lever un fonds de \$100,000 par souscription volontaire dans le but de promouvoir la campagne.

Tél. LANcaster 3858  
**Salon de Fleurs St-Denis**  
 1590, rue SAINT-DENIS  
 (Édifice du Théâtre Saint-Denis)  
 Spécialités:  
 Bouquets de Noces, Tributs floraux  
 Escompte de 10% aux membres  
 des unions ouvrières.  
 Mme ROVIRA — Rés. MA. 8488

## Pensions de vieillesse à 45 ans?

Il est fort possible que dans un avenir très rapproché, le gouvernement devra payer des pensions de vieillesse à quiconque aura atteint l'âge de 45 ans. Nous disons bien 45 ans et non 65 ans.

Un bon nombre de bonnes gens se récrieront à la lecture de cette déclaration et prétendront que le "Monde Ouvrier" tente de pousser le pays vers la banqueroute et de faire passer les Canadiens pour une nation de fainéants. Ces bonnes gens voudront sans doute savoir pourquoi nous croyons qu'un homme ne devrait pas travailler tant qu'il en est physiquement capable.

Nous répondrons qu'un homme doit travailler aussi longtemps qu'il peut se procurer un emploi. La situation devient très pénible pour un travailleur qui, ayant atteint l'âge de 40 ans, perd sa situation. Partout où il s'adresse, par la suite, pour obtenir un emploi, il reçoit la même réponse: trop âgé.

Si vous consultez les colonnes d'annonces classifiées pour de l'aide demandée, vous constaterez que dans un très grand nombre de compagnies, la limite d'âge pour de l'emploi est maintenant de 35 ans. La plupart des industries, qu'elles l'admettent ou non, n'embauchent pas de travailleurs après qu'ils ont atteint l'âge de 45 ans — à moins, naturellement, qu'il y ait pénurie de main-d'œuvre.

Nous croyons que notre gouvernement doit se faire un devoir de faire face à ce problème de trouver de l'emploi pour les travailleurs âgés. Que peut donc faire un homme de 45 ans à qui on dit qu'il est trop âgé? Doit-il se laisser mourir de faim? Doit-il recourir aux institutions de charité? Doit-il se procurer un emploi de concierge quelconque et ensevelir tous ses talents? Certainement que non.

Un homme n'est-il pas aussi compétent à 45 ou 50 ans qu'il l'était à 28 ou 30 ans? L'expérience et la sagesse qu'il a acquises ne valent-elles pas autant que la rapidité et la force? Nous croyons que la guerre a très bien prouvé ce point.

La solution de ce problème ne sera certes pas des plus simple mais elle n'en est pas pour cela impossible.

Le gouvernement peut empêcher que des employeurs s'abstiennent d'employer des membres d'unions ouvrières. Les lois de relations ouvrières fédérale et provinciales stipulent qu'aucun employeur ne peut refuser de l'emploi à une personne parce qu'elle est membre d'une union ouvrière non plus qu'il peut congédier un travailleur parce qu'il joint une union ouvrière. Nous croyons qu'une loi similaire pourrait être adoptée pour protéger nos citoyens plus âgés et les aider à se procurer un emploi. Nous croyons qu'une telle loi pourrait être facilement édictée.

Si le gouvernement est pour continuer à tolérer que les employeurs refusent d'employer des personnes de 45 ans — parce qu'elles ont 45 ans — alors le gouvernement, en toute justice, doit laisser ces personnes recevoir leur pension de vieillesse à 45 ans.

## Conférence du Congrès à Calgary

La soixante-quatrième conférence annuelle du Congrès des Métiers et du Travail du Canada sera tenue à Calgary, commençant jeudi, le 15 septembre 1949, pour se continuer jusqu'à l'ajournement.

On s'attend à ce qu'un grand nombre de délégués assistent à cette très importante conférence qui passera en revue les activités de l'année écoulée et décidera de la ligne de conduite que doit suivre le Congrès présentement et dans l'avenir en ce qui regarde la législation sociale et ouvrière.

Une attention toute particulière sera apportée à l'acheminement vers un plus haut degré de solidarité au sein des organisations affiliées au Congrès. Il va sans dire que les délégués en général demanderont d'intensifier l'esprit de coopération entre le Congrès et les autres corps syndicalistes.

Les unions locales devraient faire tout en leur pouvoir pour être représentées à cette importante conférence. Bien qu'il soit vrai qu'il est très onéreux d'envoyer des délégués de la province de Québec à Calgary, il est également vrai que les décisions qui devront être prises à Calgary seront d'une importance vitale pour chaque trade-unioniste canadien.

Afin d'alléger le fardeau financier pour les unions locales, le Congrès a conclu des arrangements pour des tarifs réduits sur les chemins de fer. Un passage aller et retour jusqu'à Calgary sera d'une fois et demi le passage simple. Ceci équivaut à une réduction substantielle dans le coût du transport pour les délégués.

Pour ceux qui n'ont pas le loisir de voyager par train, la Fédération Provinciale du Travail a fait des arrangements avec la Trans Canada Airlines pour qu'on accorde des tarifs spéciaux pour des groupes de délégués devant assister à la conférence. Pour plus amples renseignements quand aux prix réduits, etc, on est prié de s'adresser au secrétaire de la Fédération, LANcaster 7808.

Il est maintenant trop tard pour faire parvenir des résolutions (26 juillet était la date limite) cependant les secrétaires des unions locales ne devraient pas oublier que les lettres de créance doivent parvenir au Congrès dix jours avant l'ouverture de la conférence.

### Ce qui compte

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque toujours possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

## Banque Canadienne Nationale

Actif, \$408,580,149  
 539 bureaux au Canada

## Union Watermarked Paper Made in Canada

It is announced that the Rolland Paper Company, with mills covered by Labor Agreements with the International Brotherhood of Paper Makers, will produce Union Watermarked paper in Canada.

The distributors are:

**J. B. Rolland & Sons Company,**  
 440 St. Helen Street, Montreal, Que.

**Buntin Reid Paper Ltd.,**  
 117 Peter Street, Toronto, Ont.

**Clark Bros. & Co. Ltd.,**  
 18-20 Charlotte Street, Winnipeg, Man.

The Union Label of the Paper Makers, used as watermark in the paper, is a mark of quality paper made by skilled craftsmen, under Union conditions.

It is respectfully recommended that all Brotherhoods direct those in charge of the purchase of paper supplies to specify papers and envelopes bearing the Union watermark in each and every instance.

# La Voix



# The Voice

des EMPLOYÉS CIVIQUES

of CIVIC EMPLOYEES

## Nous pouvons penser à devenir propriétaires

### Quel est le score?

Par D. A. VANASSE, président et agent d'affaires

MONTREAL.—La sentence arbitrale Montpetit qui a été rendue le 29 avril dernier, n'est pas encore complètement en force. L'augmentation de salaire de \$360 a placé les administrateurs de la Ville dans une certaine impasse; mais grâce à des revirements de fonds autorisés par le Conseil, les difficultés occasionnées par des clauses spéciales de la charte, la sentence a pu être exécutée et il est maintenant certain que les employés toucheront avant le 1er septembre, les augmentations rétroactives au 1er décembre 1948 qui leur sont dues.

Maintenant que la question monétaire est réglée, les autorités du S. I. M. rencontreront les représentants des employés pour discuter l'interprétation pratique des clauses secondaires, après quoi le contrat collectif pourra être signé. On sait que le contrat collectif ne devient qu'une simple formalité et que les parties sont liées par les dispositions de la sentence arbitrale qui couvrent toutes les clauses de l'entente collective.

VERDUN.—Dans ce local, l'arbitrage a été remis aux 2, 3, 4 et 5 août. Il se pourrait fort bien que toute la clause soit vidée dans ces quatre jours. Les arbitres sont Me Marc Lapointe pour les employés, Me C.-A. Sylvestre pour la Ville et Me André Montpetit comme président.

WESTMOUNT.—Nos confrères de Westmount, qui ne semblent pas vouloir prendre l'habitude d'aller en arbitrage, viennent de s'entendre à l'amiable avec les administrateurs de leur ville. Ils ont accepté l'offre de la Ville qui consistait en une augmentation de traitement de \$275. C'est donc \$2875 qui sera le salaire nominal des pompiers de Westmount. En plus, nos Westmountais

ont aussi obtenu 3 semaines de vacances pour les employés ayant 20 années de service et la mise en vigueur de certains congés de sympathie dont ils ne jouissent pas encore.

SHERBROOKE.—Dans cette ville, il appert que la nomination du président du tribunal d'arbitrage n'est pas encore faite, malgré les multiples démarches que j'ai faites pour en arriver à ce but. Cette nomination, dans le cas des pompiers, devrait cependant se faire inévitablement, si elle n'est pas faite au moment où vous lisez ces lignes. Les fonctionnaires et les employés du gaz de cette ville ont nommé Me Marc Lapointe comme arbitre sur le tribunal permanent établi à la suite du Bill 60 et il est probable que les tribunaux siègeront dans les cas de ces catégories d'employés, dans un avenir plus ou moins rapproché.

OUTREMONT.—On sait qu'à la suite de la dernière sentence arbitrale émise dans le cas de nos confrères d'Outremont, la date d'échéance du contrat a été portée au 30 novembre 1949; ce n'est par conséquent qu'en octobre prochain que les Outremontais commenceront à préparer leurs demandes pour 1950.

LACHINE.—Nos amis de la Ville du célèbre massacre ont aussi réussi à en venir à une entente raisonnable avec les autorités de leur ville. Ils ont accepté une augmentation de \$4 qui porte le salaire nominal à \$43 par semaine.

Les autorités de la Ville de Lachine ont posé un très beau geste de coopération quand elles ont consenti à déduire des chèques de paie de leurs employés les montants autorisés par ceux-ci en faveur de la

(suite à la page 5)

Par L. PERREAU, secrétaire de la F.C.E.C.

Depuis déjà quelques années, nous parlons de Caisse d'Economie, Caisse Mutuelle de Secours, Comptoir Coopératif d'Achat, etc., etc.

Certes, nous sommes tous intéressés à ce que ces projets se matérialisent, parce que de tous ces projets, il y en a qui signifient une augmentation indirecte de salaires et d'autres nous procurent certains avantages qu'il nous serait impossible d'obtenir sans cela.

De ces avantages, il y en est un dans lequel, nous les travailleurs sommes tous intéressés et qui pour quelques années devenaient plutôt illusion à cause de la guerre qui nous a valu une augmentation exorbitante du coût de la vie qui a affecté le salarié et plus particulièrement les employés civiques.

Cependant, comme toute cause a un effet, l'augmentation constante du coût de la vie a eu pour effet qu'aujourd'hui, presque tous les employés civiques sont groupés en union et grâce à cette union, il a été possible de réaliser dans plusieurs domaines, ce que, comme je le disais tout à l'heure, paraissait illusion.

#### Nous pouvons penser à devenir propriétaires

Un domaine dans lequel plusieurs n'ont pas encore osé se lancer est celui de l'habitation. Diverses organisations ont depuis quelques années, tenté l'expérience de coopératives de ce genre.

De notre côté, à cause des nombreuses difficultés que nous avons rencontrées dans les négociations de conventions collectives et aussi dans l'obtention de ce qui nous était accordé par les tribunaux d'arbitrage, il nous a été impossible jusqu'à date d'étudier et de mettre en pratique un projet de coopérative d'habitation qui aurait aidé nos membres qui ont aussi été affectés par la crise du logement.

Cependant, les gouvernements ont fini par comprendre qu'il existait une crise du logement par tout le Canada, en particulier dans les grands centres, et ils se sont décidés à faire quelque chose pour aider à y remédier.

Les avantages aujourd'hui offerts par les gouvernements, ne rendent pas les services d'une coopérative, bien entendu, mais ils aident grandement à celui qui rêve d'avoir sa propre maison. Qui de nous ne rêve d'avoir son propre chez-soi, une belle petite maison unifamiliale possédant toutes les commodités qu'il nous est impossible d'exiger lorsque l'on habite une maison pour laquelle il faut payer un loyer qui plus souvent qu'autrement fait vivre des gens qui sont contraires aux intérêts des salariés.

Depuis quelques années déjà, le gouvernement fédéral a adopté une loi qui est appelée "Loi nationale de l'habitation" et créé un organisme qui s'appelle la "Société centrale d'Hypothèque et de Logement".

En vertu de cette loi, une personne qui veut se bâtir une maison dont la valeur d'emprunt est de \$5700.00, pourra emprunter la somme de \$4790, c'est-à-dire que l'on peut obtenir environ 85% de la valeur d'emprunt.

La différence entre \$5700 et \$4790, qui est de \$910, est le montant que cette personne doit donner en comptant. Cependant, lorsque l'emprunteur est un ouvrier ou artisan compétent en bâtiment, son travail pourra compter comme totalité ou partie du montant nécessaire pour obtenir ce montant de \$4790.00.

Le taux d'intérêt sur ces prêts est de 4½% l'an, ce qui est un taux

plus bas que celui des prêts consentis autrement que par cette loi.

Une autre loi, la "Loi pour améliorer les conditions de l'habitation", adoptée par le gouvernement provincial, vient s'ajouter à celle du gouvernement fédéral.

L'article 2 de cette loi se lit comme suit:

Le gouvernement est autorisé à garantir et à solder la portion de l'intérêt excédant deux pour cent sur tous prêts consentis, pour la construction d'habitations nouvelles par une caisse populaire ou une société de prêts, soit à des particuliers, soit à des syndicats ou sociétés coopératives de construction, pourvu que:

a) le taux de l'intérêt n'excède pas cinq pour cent par année sur chaque prêt;

b) le montant du prêt ne dépasse pas, dans le cas d'une habitation à logis unique, six mille dollars; ni, dans le cas d'une habitation à deux logis, un montant équivalant à six mille dollars pour un premier logis et quatre mille dollars pour le logis additionnel.

En plus de pouvoir se procurer une hypothèque au taux minimum d'intérêt de 2%, certains conseils municipaux, voulant faire leur part pour aider et encourager la construction d'habitations familiales, se sont prévalus de la Loi accordant aux municipalités des pouvoirs spéciaux, également adoptée par le gouvernement provincial.

La ville de Québec accorde une réduction de la taxe foncière de 50% sur les maisons seules ou à deux logements, et ce pour une période maximum de trente ans.

Montréal a offert une même réduction de la taxe foncière pour une période de 15 ans. Elle rembourse aussi jusqu'à un maximum de \$299 à celui qui achète de la ville un terrain dont le prix d'achat ne doit pas être supérieur à \$300 et pourvu qu'il le bâtit dans les huit mois de son acquisition.

Confrères délégués, n'y a-t-il pas assez longtemps que l'on dit qu'en Ontario, on est propriétaire et dans le Québec locataire?

#### De l'espace vital pour tous

Il faut changer cela et sans délai et il nous est possible de le faire avec les avantages que j'ai énumérés, car ce sont les étrangers qui ne sont Canadiens que depuis quelques années qui sont actuellement en train de s'emparer, à notre détri-

ment, des richesses immobilières de notre province.

Un périodique populaire publié à Montréal, écrivait le 23 décembre 1944: "Les peuples riches, les peuples sains et indépendants sont propriétaires. Ils ne changent pas de domicile tous les six mois ou tous les ans. Et un peuple de propriétaires pratique les vertus civiques et s'intéresse à la gestion de la chose publique au lieu de n'avoir pour toute ambition, que de vivre aux frais de l'Etat".

Maintes coopératives projettent que chaque famille de condition moyenne ait sa maison à soi, un peu d'espace, un sous-sol sain et aéré et alentour de cette maison, qui prend alors le sens d'un foyer, de jeunes arbres qui seront appelés à apporter, à l'âge de la croissance, leur ombre bienfaisante. Ces cités en miniature imprégnées de l'esprit coopératif prévoient des magasins coopératifs, des caisses d'économie et amusements collectifs selon la même inspiration d'entraide, de sociabilité, de fraternité et d'éducation.

#### Ce que fait la "Caisse d'Economie"

La Caisse d'Economie des Pompiers de Montréal a fait, j'oserais dire, plus que sa part pour encourager ses membres à posséder leur propre maison lorsque, au cours de son assemblée annuelle tenue dernièrement, un nouveau règlement adopté l'autorisait à prêter jusqu'à 75% de la valeur d'une propriété. Tout à l'heure, lorsque j'ai mentionné les avantages offerts par le gouvernement fédéral, j'ai dit que l'on pouvait obtenir tant d'hypothèque sur la valeur d'emprunt d'une propriété; l'avantage offert par la Caisse d'Economie des Pompiers de Montréal en matière d'hypothèque, est beaucoup supérieure à celui du gouvernement fédéral puisque la valeur d'emprunt est généralement basée sur l'évaluation municipale qui aujourd'hui, à cause du coût élevé des matériaux de construction est de beaucoup inférieure à la valeur réelle de la propriété, valeur sur laquelle la Caisse d'Economie des Pompiers de Montréal accordera une hypothèque.

Depuis quelques mois, la même Caisse est autorisée à prêter en vertu de la loi provinciale de l'habitation, ce qui veut dire que vous pouvez obtenir une hypothèque à un taux inférieur de 1½% comparativement au plan fédéral et de plus, l'hypothèque est assurée, chose absolument indispensable pour le membre conscient de ses obligations envers sa famille.

Malheureusement, je ne crois pas que la Caisse d'Economie soit en mesure de répondre à toutes les demandes d'emprunt qui lui seront faites en vertu de ce nouveau règlement.

C'est là une preuve de plus que nous nous devons d'instruire nos membres de la nécessité d'une Caisse d'Economie pour ceux qui n'en ont pas, et pour ceux qui en ont déjà une, d'encourager les membres à épargner d'avantage et de s'efforcer à convaincre ceux qui hésitent encore à en faire partie.

Le jour où la majorité de nos membres aura compris la nécessité de caisses d'économie, nous pourrons tous, sans exception, posséder notre propre maison.



Voici deux de nos confrères de la vieille capitale qui viennent d'être promus dans l'Etat-Major du Service des Incendies de la Ville de Québec. Ce sont: à gauche le capitaine Jos. Laverdière et à droite le capitaine Dollard Guay, qui ont été récemment nommés chefs-de-district.



## WHAT'S THE SCORE

By D.-A. Vanasse, president and business agent

MONTREAL. — The Montpetit Arbitration Board sentence given on April 29th, 1949, is still partly in effect only. The salary increase of \$360 has put the administrators of the City in a dead-lock; but with the transfers of financial reserves authorized by the City Council, the difficulties arising from certain special items of the charter of the City, the sentence can now be carried through and it is now a definite fact that the employees shall receive before September 1, 1949 the retroactive salary increases due them since December 1, 1948.

Now that the financial question is settled, the authorities of the Fire Department will meet the representatives of the employees to discuss the practical interpretation of the secondary items of the Arbitration Board sentence, after which the collective bargaining contract may be signed. We know that the collective bargaining contract becomes a mere formality and that the parties concerned are bound by the agreements of the Arbitration Board sentence that covers all the items of the said collective bargaining contract.

VERDUN. — In that local, the arbitration procedures have been postponed to the 2, 3, 4 and 5 of August. It can easily happen that all the items of the collective bargaining contract might be reviewed during the four days. The Arbitration Board members are lawyer M. Lapointe for the employees, lawyer C. A. Sylvestre for the City and lawyer A. Montpetit as Chairman of the Board.

WESTMOUNT. — Our Brothers from Westmount, who appear to stay away from Arbitration Boards, have just concluded a friendly understanding with the administrators of their city. They have accepted the offer of the city, namely a salary raise of \$275.00. The present maximum salary for a fireman from Westmount is now \$2875. In addition, our Westmount Brothers obtained 3 weeks of annual vacation for the employees of 20 or more years of service and a few others holidays that they did not benefit of before.

SHERBROOKE. — In this city, it appears that the appointment of the

Chairman of the Arbitration Board has not yet been made in spite of the countless steps I have made to reach that end. This appointment, in the case of the firemen, should nevertheless be made in the very near future if it is not made at the time you read these lines. The white collar workers and the gas and electricity employees of this city have appointed lawyer M. Lapointe as their representative on the permanent Arbitration Board established under the regulations of Bill 60 and it appears likely that the Arbitration Boards will hold sittings for the case of the above mentioned employees in the near future.

OUTREMONT. — We know that as a consequence of the last Arbitration Board sentence given in favor of our Brothers from Outremont, the expiring date of the collective bargaining contract has been fixed for November 30, 1949; it is then only next October that the Outremont firemen will begin to prepare their demands for 1950.

LACHINE. — Our Brothers from this city have also succeeded in reaching a friendly understanding with the authorities of their city. They have accepted a salary increase of \$4.00 a week — this brings the maximum salary for a fireman to \$43.00 a week.

The authorities of the city of Lachine have done a fine deed of cooperation when they agreed to deduct from the firemen's paychecks the amount authorized by them for the savings in the Firemen's Credit Union. It is to hope that the other cities will follow the example of Montreal and Lachine in facilitating automatic savings for their employees. This cooperation favors the expansion and the practical application of cooperation amongst the civic employees.

QUEBEC. — From the last news received from the Old Capital, the firemen were negotiating with the city authorities of the city and were trying to gain a few advantages without going through an Arbitration Board procedure. We do not yet know if they were successful in their efforts, but we know that for them as well as for other locals, the Brotherhood will neglect nothing to gain for its members the maximum of advantages.

QUEBEC. — Aux dernières nouvelles que nous avons reçues de la vieille capitale, les pompiers étaient en pourparlers avec les autorités et tentaient d'obtenir certains gains sans passer par l'arbitrage. On ne sait pas encore s'ils ont obtenu du succès dans leur tentative, mais nous savons que là comme ailleurs, la Fraternité ne négligera rien pour faire gagner à ses membres le maximum d'avantages.



Lors de l'assemblée du Comité Consultatif tenue peu après la dernière convention annuelle, les élections du Conseil Exécutif ont eu lieu et ont donné les résultats suivants:

Le confrère D. A. Vanasse, de Montréal, a été élu président. Les confrères P. E. Cauchon, de Québec, Ed. Cooney, de Westmount et Léopold Lessard, de Sherbrooke, ont été élus vice-présidents généraux. Le confrère Lucien Perreault, d'Outremont, a été réélu secrétaire-trésorier général. A la charge de syndics, le confrère T. Hovendon, de Westmount a été élu pour trois ans, le confrère R. Allard, de Verdun, a été nommé pour 2 ans et le confrère R. Martin, de Lachine, a été élu pour 1 an. A cette même réunion, le confrère A. Plante, de Montréal, a été nommé publiciste et le confrère D. A. Vanasse, agent d'affaires. Notons que le publiciste A. Plante ne fait partie de l'exécutif que comme président sortant, ayant résigné à la présidence pour proposer lui-même le confrère Vanasse à ce poste.

Le président Vanasse poursuit toujours ses démarches en ce qui regarde la coopération économique et nous pouvons nous attendre qu'il nous présentera des projets concrets sous peu. Le confrère Vanasse n'est pas de ceux qui attaqueraient un sujet d'une telle envergure sans y mettre toute la réflexion nécessaire.

Les membres du local 985 de l'A. I. P. (pompiers de Montréal) se verront distribuer leurs boutons de l'Internationale à partir de l'assemblée régulière du 14 septembre. Le nombre des non-unionistes diminue rapidement dans ce local. On sait que la liste des non-unionistes sera publiée dans tous les postes aux alentours du 15 août.

Les pompiers de Montréal ont de ce temps-là l'opportunité de participer à un championnat de nage pour le Département des Incendies. M. George Gavaris, propriétaire du Astor Swim and Sun Club vient d'organiser ce championnat qui est disputé dans la fameuse piscine précitée, à Cartierville. Les membres de l'équipe "A" ont concouru mardi, le 2 août, mais au moment de mettre sous presse, nous ne savons pas encore qui a remporté la palme. Quant aux membres de l'équipe "B", ils pourront imiter leurs confrères, mardi, le 9 août, à deux heures. M. Gavaris s'occupe lui-même de la publicité de l'événement et offre une coupe et deux trophées aux pompiers qui se classeront dans les trois premières places.

Si les autorités du S.I.M. persévèrent à vouloir donner à la sentence Montpetit l'interprétation fautive et restreinte qu'elles semblent vouloir adopter, le local 985 se verra dans l'obligation de demander aux arbitres qui ont écrit la sentence de siéger de nouveau pour expliquer clause par clause la signification réelle des dispositions qu'ils ont couché sur le papier. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les autorités ont mis en application deux des privilèges obtenus dans la sentence Montpetit, et dans les deux cas, l'interprétation qu'elles ont donné à la sentence ne correspond pas à l'esprit qui l'a inspiré.

Le premier Festival des Pompiers, qui s'est déroulé sur l'île Sainte-Hélène, le dimanche 31 juillet, a remporté un vif succès. Nous en donnerons un rapport plus complet dans la prochaine édition.

I get there  
BECAUSE  
I HAVE  
reserves



To meet tomorrow's opportunities and emergencies — start your own reserve fund . . . open your B of M savings account today.



**BANK OF MONTREAL**  
Canada's First Bank

WORKING WITH CANADIANS IN EVERY WALK OF LIFE SINCE 1817

## Jouissez d'un Voyage d'été par AUTOBUS



Quel plaisir que de parcourir les grandes routes dans un AUTOBUS moderne, de luxe, de la COLONIAL COACH LINES en allant visiter les endroits de votre choix! De plus, cela vous coûte MOINS que par les autres moyens de transport . . . et vous épargnez des dollars pour vos distractions de vacances.

**TARIFS BAS - FREQUENTS SERVICES QUOTIDIENS - CORRESPONDANCES PARTOUT AU CANADA ET AUX ETATS-UNIS.**

Pour tous renseignements veuillez consulter votre agent local.

PL. 7141

1188 ouest rue Dorchester, Montréal



TELEPHONE: Office - Bureau 773 Night - Nuit 3407

**H. E. HOWE LUMBER C.O.**  
LUMBER DEALERS — WHOLESALE AND RETAIL

MARCHANDS DE BOIS — GROS ET DETAIL  
Lumber Rough and Dressed — Bois brut et plané

Hardwood Flooring, Doors, B.C. Fir — Plancher en bois dur, Portes, B.C. Fir  
Distributors for Products of — Distributeurs pour les produits

BISHOP ASPHALT PAPERS LTD.

Office and Yard — Bureau et Cour

2200 Bellefeuille

TROIS-RIVIERES, P. Q.

## LA FRATERNITE CANADIENNE DES EMPLOYES CIVIQUES

dévouée aux intérêts des employés des Corporations municipales

Siège social: 750 RUE ST-GABRIEL, CHAMBRE 6

André Plante, Président (Montréal)

P.-E. Cauchon, vice-président (Québec)

Lucien Perreault, secrétaire (Outremont)

Edward Cooney, vice-président (Westmount)

D.-A. Vanasse, agent d'affaires (Montréal)

Bernard Tobin, directeur (Montréal)

Charles Audet, directeur (Sherbrooke)

Gérard O'Bready, directeur (Sherbrooke)

### Quel Est Le Score?

(suite de la page 4)

Caisse d'Economie. Il est à souhaiter que les autres villes suivent l'exemple de Montréal et de Lachine en facilitant à leurs employés l'épargne systématique sur les chèques de paie. Cette collaboration favorisera grandement l'expansion et l'application pratique de l'idée coopérative parmi les employés civiques.

## Thoughts on Industrial Unrest

### Unofficial Stoppages And Trade Union Leadership In Britain — National Union of Seamen's Attitude

From Herbert Tracey, of Britain's Trades Union Congress

Against the background of current industrial troubles in Britain, trade union leadership is reacting strongly in uncovering and challenging Communist sources of this mischief. The unofficial stoppages of work, serious though they are in their origin, can easily be exaggerated in their industrial effects. The aggregate number of working days lost in consequence of all stoppages during the first five months of this year — the latest official figures available — is not much more than half the total loss of working days in the corresponding five months of the preceding year. Neither has there been a significantly large body of workers involved in these stoppages. On the contrary, the total number of workers brought to a standstill by industrial disputes in this period of five months was barely more than 200,000 out of a total labour force in civil employment exceeding 22,000,000.

It is quite misleading, therefore, to depict United Kingdom industry as in a state of great turmoil and conflict. Were it not, indeed, that the most serious of current disputes is an exceptionally embittered one, arising out of an interunion conflict quite outside the jurisdiction of any British unions and not out of any quarrel with employers over wages and conditions, industry in Britain could truthfully be described as relatively tranquil and stable so far as the year has gone.

#### Serious Concern

Nevertheless, the nature of these unofficial stoppages has given responsible trade union leadership serious concern. The source of the trouble is unmistakably identified in the activities of the Communist Party. The official journal of one of the British unions, which has been dragged into the interunion quarrel originating on the other side of the Atlantic, is extremely outspoken in declaring that the clue to all these industrial troubles "is to be found in the cold war that the Communists are waging in all countries to prevent the revival and economic reconstruction of the free and democratically governed nations".

With these words, the official journal of the National Union of Seamen, over the signature of its General Secretary, Mr. Tom Yates, traces the course of what it describes as the Communist Sabotage Plan. It recalls that the first step taken by the Communists was to try to stop the revival of Britain's productive industries and so to strangle her export trades. In this the Communist conspiracy failed, says the journal. In a number of our most important industries production is up by more than 100 per cent. So we have now, the journal proceeds, the second phase of the Communist Sabotage Plan. It takes the form of an attempt to hold up inland and overseas transport services. The reference is to the hold up of shipping in Bristol, London, Liverpool and other ports, simultaneously with deliberately fomented trouble on the railways. It rarely happens that the responsible spokesmen of unions express stern disapproval of the policy of other unions in the way they are doing at the present time.

Thus, the Seamen's journal, in its reference to Communist mischief-making, is echoed by other union journals — among them the official organ of the Transport and General Workers' Union, and the journal of the Railway Clerks' Association, and also the journal of the footplatemen, the Associated Society of Locomotive Engineers and Firemen. These journals denounce the leadership of the workpeople involved in these stoppages. At the annual conferences of some of the most powerful and influential of Britain's unions, equally significant decisions and declarations of policy have been made.

#### Far-Reaching Decision

The most far-reaching decision of all was the one taken by the delegate conference of the Transport and General Workers' Union. By a vote of more than two to one, this union, with a total membership of close upon 1½ million, spread throughout nearly every section of British industry, has decided that henceforth no member of the Communist Party shall be eligible to hold office, neither as a permanent or full-time officer or as a lay member of its executive bodies. As the biggest union in the country, it has thus given a strong lead in the direction to which practically all the unions affiliated to Congress are now turning. At these annual general meetings in the last few weeks there has been a real showdown between the Leftist elements, who challenge the T. U. C. policy of resistance to Communist penetration of the unions, and the Executive bodies and moderate elements represented by delegates. It is particularly significant that the lead has come from those big unions which have been dragged into industrial disputes originated by Communist agitators. The positive aspect of this policy is the support claimed from delegate conferences for the T.U.C. policy of stabilisation of wages and increased productivity. In one conference after another the policy of restraint has been put to the delegates by their elected leaders as an inescapable obligation of unions at the present time.

It is, in short, not too much to say that a whole series of trade union conference have affirmed the view that even to maintain present standards of life and labour every effort must be made, by union-management cooperation to secure increased and more efficient production. That is the settled policy of Britain's Trades Union Congress.

### Looking At The Scab

By Jack London

After God had finished the rattlesnakes, the toad, the vampire, He had some awful substance left with which He made a scab.

A scab is a two-legged animal with a corkscrew soul, a water-logged brain, a combination backbone of jelly and glue. Where others have hearts, he carries a tumor of rotten principles.

When a scab comes down the street, men turn their backs and angels weep in Heaven, and the Devil shuts the gates of Hell to keep him out.

No man has a right to scab so long as there is a pool of water to drown his carcass, or a rope long enough to hang his body with. Judas Iscariot was a gentleman compared with a scab. For betraying his Master, he had character enough to hang himself. A scab has not.

Esau sold his birthright for a mess of pottage; Judas Iscariot sold his Savior for 30 pieces of silver. Benedict Arnold sold his country for a promise of a commission in the British army. The modern strikebreaker sells his birthright, his country, his wife, his children and his fellow men for an unfulfilled promise from his employer, trust or corporation.

Esau was a traitor to himself; Judas Iscariot was a traitor to his God; Benedict Arnold was a traitor to his country; a scab is a traitor to his country, his wife, his family and his class.

## Congress Convention at Calgary

The sixty-fourth annual convention of the Trades and Labor Congress of Canada will be held in Calgary, Alberta, beginning Thursday, September 15, 1949, and will continue until adjournment.

It is expected that a large number of delegates will attend this most important convention which will review the activities of the past year and decide upon the present and future policies of the Congress with regards to the labor and social legislation.

Great importance will be attached to the achievement of greater solidarity among the organizations affiliated to the Congress. There can be no doubt that the rank and file delegates will demand a general strengthening of the spirit of cooperation between the Congress and other trade union bodies.

Local unions should make every effort to send delegates to this all important convention. Whilst it is true that the cost of sending delegates to Calgary from the Province of Quebec is onerous, it is equally true that the decisions to be taken at Calgary are of vital concern to every trade-unionist in Canada.

In order to lighten the financial burden on local unions, the Congress has arranged for reduced railway fares. The round trip fare to Calgary will be one and one-half times the one way fare. This will mean a substantial reduction in transportation costs to the delegates.

For those who cannot spare the time required for railway travel, the Quebec Federation of Labor has arranged through the Trans-Canada Airlines for special group rates to apply for delegates attending the convention. Call the secretary of the Federation at Lancaster 7808 for further information as to rates, etc.

The time limit for resolutions has now expired (July 26, 1949) but local union secretaries should not forget that credentials must be in ten days prior to the opening of the convention.

## SERVANT OF THE PROVINCE



In less than a generation the skill and service of the Shawinigan Water and Power Company have helped transform the St. Maurice Valley wilderness into a great industrial centre which today contributes greatly to the economic welfare of the Province as a whole.

In the Province of Quebec, and particularly in those areas served by "Shawinigan," electrical power is delivered to consumers at a lower rate of cost than in any other part of Canada.



SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED QUEBEC POWER COMPANY

ASSOCIATED AND AFFILIATED COMPANIES

# When Will Business Face Real Facts?

There is a growing tendency on the part of business associations, and even of business itself, to ask labor to face the facts. Press organs mouthing the feelings of business firms have taken up a similar line. It would seem, on the surface, that this campaign has been designed to suggest to the public that unions and union leaders are not aware of the prevailing economic conditions, that such "mysteries" are only vouchsafed to the management of industry and commerce.

What are these "facts" that business would have the unions face? It would appear that one of them is "that profits are too small to allow companies to consider further wage increases". The second "fact" seems to be "that company profits are too small to finance any part of pension and other security measures proposed by some unions this year".

Whatever there may be in either of these "facts" that management could argue legitimately, it would appear that management prefers to hoodwink rather than convince the unions and the public.

An example of the type of "facts" that the Canadian Manufacturers Association is presenting to the unions and the public is contained in a speech by Mr. Hugh Crombie, chairman of the Education Committee of the C.M.A., and an article in the organization's publication, "Industry". Mr. Crombie's thesis is succinctly stated in the title of his address "Six Point Two". Profits made by 800 companies averaged 6.2 per cent of the total dollar sales of the companies. Of course, shareholders only received 3 per cent, or half of this "profit".

Mr. Crombie's speech would have been better entitled "Two by Four", for that is exactly the kind of reasoning that he used. While there may be a few people in management of business who have sufficient spare time to doodle, to calculate strange averages and generally waste their time and the company's money, there can be little doubt that no responsible manager or treasurer ever spent much time working out profits as a percentage of sales in order to get information as to the financial condition of the company. Such mental gymnastics are about as practical as an inquiry as to the number of angels that could dance on a pin point. (One great scientist did work out the problem, but there is no indication of the practical application that might be made of his solution).

However, the business propagandists apparently think that the public and the unions are sufficiently gullible to be impressed with this new business figure — profits a percentage of sales. And it isn't necessary to look for the reason such strange figures are being used. Business profits have been reaching very large proportions in recent years. Management has been enjoying the harvest, but it is showing some concern lest the public may relate large profits with high prices. The cost of living index hit the highest point in history in May of this year. (Profits, if the word has any meaning at all, means the return on capital invested in the business. This is to be clearly differentiated from the return on capital loaned to those who own the business, which is known as

interest. Depending upon the accounting methods pursued, various adjectives may be appended to the word profits; but in the strict sense there can be no backing away from the basic notion of profits as defined above). The same business propagandists for some years have been attempting to sell the public the idea that wages force up prices, but this campaign has failed as it was doomed to do from the first. (Prices lead the way up in the inflationary spiral. Wages scramble after prices as workers do all that they can to earn enough to meet the rising cost of living).

This new campaign to sell another fallacy to the public is also doomed. Rather than pursue these will-o-the-wisps, business management would be far better advised to take a real look at the facts themselves.

The first fact that business should admit is that wages must go higher if prices are even to stay at present levels. This fact, looked at from the worker's angle, appears only too obvious, since at present prices, current earnings are too small to match present living costs. This fact, looked at from management's angle, should be just as obvious, since at present income levels, current price and sales levels cannot be maintained.

The second fact that business would do well to face is that working hours should be shortened. It is not so long ago when working hours in most industries were very long — often as much as ten per day, six days a week. As the hours of work have declined the productivity of labor has increased. It would appear that some apologists for management still like to think that there is no direct relation between these two developments, but there is. A further shortening of hours would lead to further improvement in productivity. Improved productivity would lead to more profits, and an increase in the standard of living.

A third fact that should be engaging the attention of management is the need of the worker and his family for social security. Contented workers are the best investment the business has. Of course, there are those in managerial positions who spend their off-duty hours golfing, hunting or fishing, learning and being governed by the law of the jungle. Little chance of these people to think of any other law being at work in our economy. These are the people who continue to believe that only hungry mouths and fear can make workers stick on the job. Yet the results of surveys tell a different story. These surveys show that it is the contented worker that produces the most in the least time at the least cost.

The fourth fact to be faced by management is that all workers need jobs regardless of their ancestry, their place of birth, the color of their skin or the faith that gives reality to their lives. In almost every public utterance, the business world indicates its fear would only face the facts, it would note that it itself is its only real enemy. Fair employment practices allowing all able and willing to work without discrimination would reduce the threat to business always present in an unhappy community.

Business has need to face these facts. It is in management's own interest to face up to its civic responsibilities. If the unions and the public are to take the claims of business seriously, then they must be taken into the confidence of management. But management must indicate that this is being done fairly and squarely. There should be an end of the current attempts to string the public and the unions along. If there is a sound reason why the present economic system should be maintained and developed, those who control it would do well to appreciate that the whole community is involved and vitally concerned. In the long run it is management that will suffer most from its own failure to face the real facts.

Canadian Labour Reports.

## AFL Transit Workers' Unit In Toronto Hails Strides Made In 50-Year History

TORONTO.—Members of Division 113 of the AFL's Amalgamated Association of Street, Electric Railway and Motor Coach Employees of America, celebrated their 50th anniversary of organization here.

Joining in the Golden Jubilee Celebration at Toronto's King Edward Hotel were A. L. Spradling, international president of the amalgamated; Percy Bengough, president of the Trades and Labor Congress of Canada; William Jenovese, president of the Toronto District Labor Council; representatives of the employing Toronto Transit Commission, and Mayor Hiram McCallum of Toronto.

The speakers reminded the members in attendance of the tremendous strides they had made through organization during the past half-

century, many of them citing the 15-cent-per-hour wage rate and the 84-hour work-week which existed prior to the turn of the century.

But it was Mr. Spradling who drew the most enthusiastic applause when he suggested that the Toronto street railway men still had a long way to go to meet the wage rates in Seattle, Chicago and Detroit, which operate municipal transit systems. He also mentioned the wage rates paid to employees of privately owned systems such as those in Cincinnati and Pittsburgh.

During his address to the members at the dinner party, Mayor McCallum had said that "the last 50 years belonged to the United States; the next 50 belong to Canada!"

Mr. Spradling drew a sustained round of applause when he asserted that even as a good American citizen he was not opposed to that if it meant that wages in the transit industry in Canada would reach and surpass the rates paid in comparable cities in the United States.

## Renew Pact With Paper Companies

A. F. L. Unions Secure Wage Increase and Extension of Vacations

A. F. of L. unions representing more than 5,000 employees in paper, fibre board and masonite mills of Eastern Canada this week signed the thirteenth renewal of their agreement with four large firms.

The renewal makes these provisions: An increase of three cents an hour for all mechanics and class B helpers; adjustment in rates for a substantial number of employees; a third week of vacation with pay after 20 years' service; waiver by the companies of their right to negotiate a reduction in wages during the 1949-50 contract year.

Unions representing the workers are: The Paper Makers, Pulp Sulphite and Paper Mill Workers, Machinists, Electrical Workers, Operating Engineers and Plumbers and Steamfitters.

Arthur D'Aoust of Hull and Montreal, Canadian director of the Paper Makers, was chairman of the joint conference.

'PON MY SOLE!  
THERE'S NOTHING BETTER THAN...  
**PANOLENE Soles**  
OUTWEARS LEATHER 2 TO 1

PANTHER RUBBER COMPANY LIMITED

Manufacturers of PANCO & Bilrite Taps, Soles and Heels

also "Panolene" superior Soldering Material

SHERBROOKE, QUE.

## Join the Union Team!



SO DO ALL CANADIANS

## Old Age Pension at 45

The time is coming in this country when the government may have to start paying old age pensions to a man when he reaches his 45th birthday. That's right, we said 45 not 65.

A lot of good people are going to throw up their hands when they read that statement and charge that the Labor World is trying to bankrupt the country and turn Canadians into a bunch of lazy loafers. They will want to know why we think a man shouldn't go on working as long as he is physically able.

Our answer is that a man should go on working just as long as he's able to get a job. The pinch comes when a man in his 40's gets laid off. Everywhere he applies for a job, he is told that he's over age.

In more companies than you realize, unless you read the help wanted ads, the age limit on hiring has dropped to 35 years. Most industries, whether they admit it or not, won't take on men after they reach 45 — unless there's a labor shortage, of course.

We believe that our Government has got to face up to this problem of finding jobs for older workers. What's a man going to do when he's told he's too old at 45? Is he supposed to starve? Is he supposed to go on home relief? Is he supposed to take a janitor's job and forget his skills? Obviously not.

Isn't a man just as competent at 45 or 50 as he was at 28 or 30? Don't experience and wisdom count for as much as speed and strength? We think the war proved that.

The solution to this problem is not going to be simple but neither is it impossible.

The government is able to prevent employers from blacklisting union members. The federal and provincial labor relations Acts provide that no employer can refuse to hire anyone because he belonged to a labor union nor could he fire anyone because he joined a union. We think a similar law could be adopted to protect our older citizens from blacklisting because of their age. We believe such a law could be enforced.

If the Government is going to continue to permit employers to blacklist a man at 45 — because he is 45 — then the Government is going to have to let that man start drawing old age pension at 45. That's simple justice.

## New Housing Only "A Drop In Bucket"

Large carry-over boosts number of Homes finished in first quarter

The building of 17,800 new homes was completed in Canada in the first three months of this year, Federal housing authorities report.

While this is a "drop in the bucket" in meeting the pressing needs of Canadians, it is an increase of 6,300 over completions for the same period in 1948. The increase is attributed by officials to the unusually high carry-over at the beginning of this year.

The average length of time required to build the dwellings completed in March was 7.9 months, the longest for any month since 1927. Last autumn the emphasis was on getting dwelling units started and closed in, the interior finishing being postponed until the winter months.

The amount of work in progress remains high.

Of the 17,800 new homes completed in the quarter, 1,160 are in the Maritime provinces, 4,604 in Quebec, 6,396 in Ontario, 2,897 in the Prairie provinces and 2,769 in British Columbia.

## Low Wage Back Of Teacher Shortage

Starvation pay blocks better education for Canadians survey shows

The survey made by the Canadian Education Association on the condition of teachers in the Dominion doesn't make pleasant reading.

It was found that one of the things blocking better education is a shortage of 10,860 teachers. Further, there is "a definite relationship" between this shortage and the low wages paid teachers.

The average is \$1,207 a year. In towns and villages it is about 60 per cent of this and in rural areas about 50 per cent. The average is \$2,000 a year in the United States where teachers complain their wages are too low.

## A. F. of L. Convention In St-Paul October 3rd

The sixty-eight annual convention of the American Federation of Labor will be held in the Civic Auditorium, St. Paul, Minnesota, beginning October 3, 1949. Convention calls have been sent out to all affiliated organizations and credentials should be in promptly. Resolutions must be in not later than 30 days prior to the opening of the convention.

The convention call which is signed by President William Green and Secretary-treasurer George Meany and the other members of the Executive Council contains the following message which we think is worthy of reproducing here.

"Once again we convene in annual convention — four years after the termination of World War II — moved by feelings of uncertainty and increasing disappointment. Workers everywhere are asking why, following such a long period of time, no substantial progress has been made in the negotiation of an international agreement providing for international peace and security. The facts seem to make it clear that failure to arrive at an international agreement is due to the negative, antagonistic and selfish policy of the Soviet Russia. Apparently the Russian Government seeks to extend and expand Communist control over certain nations in Europe, Asia and elsewhere throughout the world. The fight, therefore, for international peace and security is supplemented by a fight against the aggression of Russia and the Communist philosophy.

"We want world peace, but we want it to be based upon the principles of freedom, democracy and liberty. The issue must be faced courageously and in a spirit of determination that the free people of no nation shall be forced to accept Communism and communist control against their will.

"Our purpose is to bring about the realization of the hopes and aspirations of labor, to seek to establish a standard of living commensurate with the requirements of American citizenship. We cherish the principles of freedom, liberty, democracy and justice as a common heritage to be preserved at any cost and transmitted to future generations".

**We choose Black Cat for flavour and freshness\***

*\* sealed fresh - sold fresh*

**CORK TIPPED**  
The thin natural cork tip adds to your smoking pleasure... Waterproof and hygienic... ensures coolness and cleanness.

**Black Cat**  
VIRGINIA CIGARETTES  
Extra Mild Quality Superline

The cigarette which never varies in quality — and is **ALWAYS FRESH!**

Also Black Cat Fine-cut for rolling your own

CARRERAS LIMITED, LONDON, ENGLAND (EST'D 1788)